

Conditions générales relatives à un maillot de football PSG dédié par Ousmane Dembélé

1. ORGANISATEUR ET PRIX

L'organisateur ou l'hôte du concours de la tombola d'un maillot de football du PSG contenant la signature du joueur de football du PSG Ousmane Dembélé est SNIPES SE, Schanzenstraße 41, 51063 Cologne, Allemagne (ci-après dénommé « l'organisateur » ou « SNIPES »).

SNIPES est l'unique organisateur de ce concours. Instagram, Meta CorporaSon et ses filiales n'ont pas sponsorisé et ne sponsoriseront pas ce concours, et ne sont pas associés à celui-ci. Instagram, Meta CorporaSon et ses filiales ne sont en aucun cas responsables des actions liées à l'organisation de ce concours.

Le prix à gagner est un maillot de football du PSG contenant la signature du joueur de football du PSG Ousmane Dembélé.

2. ADMISSIBILITÉ

Les personnes physiques âgées d'au moins 16 ans et résidant en Europe. Le concours se déroule du 24 septembre 2025 à 12 h au 27 septembre 2025 à 12 h. La participation au concours est gratuite et indépendante de l'achat de biens et de services. En effectuant les actions décrites à la section 3, le participant accepte les conditions générales du présent concours. Les gagnants sont responsables de l'exactitude des données et des coordonnées fournies. En cas de violation des conditions de participation, SNIPES se réserve le droit d'exclure les personnes concernées du concours. Dans ce cas, SNIPES se réserve également le droit de refuser ultérieurement la participation à d'autres concours.

Les employés du groupe SNIPES sont exclus du concours.

3. PARTICIPATION

Le concours se déroule du 24 septembre 2025 à 12 h au 27 septembre 2025 à 12 h sur le compte Instagram de Snipes @snipes_france (https://www.instagram.com/snipes_france/?hl=d).

Pour participer au tirage au sort, le participant doit suivre le compte Instagram snipes_france (https://www.instagram.com/snipes_france/?hl=d), aimer la publication et commenter avec l'emoji qui décrit le mieux Dembélé.

SNIPES peut exclure les participants qui altèrent le mécanisme du concours (par exemple, en utilisant plusieurs comptes Instagram) ou qui utilisent des systèmes informatiques permettant à l'utilisateur de publier plusieurs commentaires sous la publication désignée par @snipes_france (https://www.instagram.com/snipes_france/?hl=d).

Les participants qui utilisent un langage offensant, discriminatoire et inapproprié dans leurs commentaires ou qui enfreignent les droits d'auteur ou les droits moraux de tiers avec leurs commentaires peuvent être exclus de la participation à ce concours.

Le défi prend fin le 2725 septembre 2025 à 12 h.

4. TIRAGE AU SORT ET NOTIFICATION DES GAGNANTS

Parmi les participants qui remplissent toutes les conditions des sections 2 et 3, 4 gagnants seront tirés au sort. Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire. Les gagnants seront informés au plus tard le 27 septembre 2025 à 15 h via le chat Instagram du compte [@snipes_france](#).

Pour obtenir son prix, le gagnant devra fournir son prénom, son nom, son adresse et sa date de naissance à SNIPES au plus tard trois heures après avoir reçu le message direct sur Instagram. À défaut, SNIPES se réserve le droit de tirer au sort un nouveau gagnant.

5. ANNULATION

SNIPES se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans préavis pour des raisons importantes. Une résiliation pour motif valable peut notamment intervenir pour des raisons techniques ou juridiques si la bonne mise en œuvre du produit ou du concours ne peut plus être garantie. Toute responsabilité envers les participants est exclue à cet égard. Si une telle résiliation est due au comportement intentionnel d'un participant, SNIPES peut exiger de cette personne une indemnisation pour le préjudice subi.

6. RESPONSABILITÉ

SNIPES s'efforce en permanence de fournir des informations correctes et à jour. Malgré le plus grand soin apporté, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et l'exhaustivité du contenu des sites web mentionnés ici et/ou des présentes conditions de participation. La responsabilité de SNIPES est exclue dans ce contexte, dans la mesure où la loi le permet. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas aux dommages causés à la vie, au corps et à la santé. SNIPES n'est pas responsable de l'utilisation abusive du prix par le gagnant ou du non-respect par le gagnant des conditions générales du concert.

SNIPES indemnise Instagram et les autres entreprises commerciales associées contre toute demande de dommages-intérêts de la part des utilisateurs d'Instagram qui pourrait survenir dans le cadre de ce concours.

7.CONDITIONS GÉNÉRALES

Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres conditions de participation. Tout recours juridique est exclu. Le prix ne peut être converti en espèces, ni échangé ou remplacé. Les droits de participation ne sont pas transférables.

Les présentes conditions de participation et l'ensemble des relations juridiques entre les participants et SNIPES sont exclusivement soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne.

Informations conformément à l'article 13 dgv Responsable de la collecte des données : Snipes SE, Schanzenstr. 41, 51063 Cologne, Allemagne.

Coordonnées du délégué à la protection des données : Martin Hölscher, adresse comme ci-dessus, e-mail : privacy@snipes.com

Les données personnelles suivantes ont été collectées auprès de vous : Prénom, nom, nom d'utilisateur, adresse e-mail, adresse postale, date de naissance.

Finalités du traitement des données à caractère personnel : prise de contact pour le traitement et l'expédition des prix par SNIPES ou des tiers mandatés par SNIPES.

Base juridique du traitement :

Art. 6, paragraphe 1, du RGPD

a) Consentement de la personne concernée au traitement des données à caractère personnel la concernant pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

f) Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent la protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant. Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel :

Employés de confiance de SNIPES SE ou tiers mandatés par SNIPES SE pour le traitement des prix.

Durée de conservation des données à caractère personnel ou critères permettant de déterminer cette durée : Deux semaines après l'envoi du prix au gagnant, les données à caractère personnel seront détruites. Cela ne s'applique pas aux enregistrements vidéo du gagnant réalisés pendant l'événement.

Droits des personnes concernées par le traitement des données :

Droits des personnes concernées par le traitement des données : vous avez le droit d'obtenir du responsable du traitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant (art. 15 du RGPD), ainsi que le droit de rectification (art. 16 du RGPD) ou d'effacement (art. 17 du RGPD) ou à la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ou à la portabilité des données (art. 20 RGPD), ainsi qu'un droit d'opposition au traitement (art. 21 RGPD). Veuillez adresser vos demandes à cet égard au délégué à la protection des données susmentionné. Si le traitement des données est basé uniquement sur l'art. 6 (1) a) du RGPD, c'est-à-dire que vous avez donné votre consentement à la collecte et au traitement des données, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment, sans toutefois affecter la licéité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation. En outre, vous avez le droit de faire appel auprès de l'autorité de contrôle compétente. Il s'agit du commissaire d'État à la protection des données et à la liberté d'information de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Kavalleriestr. 2-4, 40213 Düsseldorf, tél. : 021138424-0, fax : 0211-38424-10, e-mail: poststelle@ldi.nrw.de. Il n'y a pas de prise de décision automatisée en ce qui concerne l'évaluation de vos données personnelles.